

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



ARRETE N° 19-80J

Le président,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2001-916 du 3 octobre 2001 modifié relatif au Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le décret du 20 juillet 2015 portant nomination du président du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu la délibération n° 2016/12 du 7 juillet 2106 du Conseil d'administration portant organisation du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le règlement intérieur du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu l'arrêté n° 16-81J du 25 octobre 2016 portant nomination des directeurs de département ;
Vu l'arrêté n° 17-40J du 28 février 2017 fixant l'organisation des départements scientifiques du Muséum ;
Vu l'arrêté n° 19-22J du 2 janvier 2019 accordant délégation au sein du département Origines et évolution,

Arrête

Article 1^{er} :

Au sein de l'USR 3224-Centre de recherche sur la Conservation (CRC), délégation est donnée à Madame **Sophie CERSOY**, maître de conférences, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum :

- jusqu'à concurrence de 25 000 euros hors taxes, les commandes relatives aux achats de fournitures, de services, en fonctionnement et en investissement concernant le centre financier 904C2 ;
- les certifications de service fait concernant le centre financier 904C2.

Article 2 :

Au sein de l'UMR 7207-Centre de recherche en Paléontologie-Paris (CR2P), délégation est donnée à Madame **Angelina BASTOS**, responsable administratif et financier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum :

- jusqu'à concurrence de 5 000 euros hors taxes, les commandes relatives aux achats de fournitures, de services, en fonctionnement et en investissement concernant le centre financier 904C3 ;
- les certifications de service fait concernant le centre financier 904C3.

Article 3 :

Au sein de l'UMR 7590-Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPIC), délégation est donnée à Mesdames **Danielle RADDAS** et **Elisabeth MALASSIS**, gestionnaires, à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du président du Muséum :

- jusqu'à concurrence de 1 000 euros hors taxes, les commandes relatives aux achats de fournitures, de services, en fonctionnement et en investissement concernant le centre financier 904C4 ;
- les certifications de service fait concernant le centre financier 904C4.

Article 4 :

Au sein de l'UMR 7205-Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité (ISYEB), délégation est donnée à :

- Madame **Sabrina PERMALL**, responsable administratif et financier,
- Madame **Güzide SELCUK SAHIN**, gestionnaire,

à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du président du Muséum, les certifications de service fait concernant le centre financier 904C5.

Article 5 :

Le directeur général délégué aux ressources et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des Actes du Muséum* et sur son site internet

Fait à Paris, le 13 mai 2019

Bruno DAVID

